

Contrôle de connaissances. Master de Sciences du langage.
Cours magistral de Terminologie linguistique. M1/3LF15FA/G
Année universitaire 2020-2021, 1^{er} semestre. Etudiants concernés : M1 et M2, parcours
Linguistique française et générale, Langue française appliquée, Langue et Informatique.

Éléments de réponse et de réflexion pour le devoir du mardi 15 décembre 2020

Exposez de manière détaillée les problèmes posés par les termes linguistiques formés à partir de la langue commune.

On constate l'impossibilité de stabiliser les acceptions lorsque l'on a affaire à des termes issus de la langue commune : ex. *apport, changement, détachement, variation*, etc.

La difficile resémantisation des métatermes issus de la langue commune conduit à la question de la spécificité de fonctionnement du vocabulaire spécialisé, ce qui nous ramène au problème de l'idéal monosémique défendu par la tradition normative. Comment contourner l'instabilité sémantique des unités terminologiques ? En renonçant à l'usage du langage « super-ordonné » au profit de la néologie.

Le cas d'*adjet* (vs *objet*), par exemple, est intéressant à cet égard. Il est employé en syntaxe générale¹ pour désigner des groupes de forme libre, mobiles, et mutuellement cumulables, dont la présence est toutefois exigée par le verbe². Les *adjets* sont des groupes qui ne sont pas régis, mais requis. Ils se rencontrent fréquemment avec des verbes de localisation ou de mouvement. La distinction ici visée justifie pleinement la création d'une unité terminologique. Toutefois, en dépit d'une création légitime, *adjet*, tenu pour « idiolectal », reste d'un usage limité.

Idiolectal également le terme de *cosignifiance*, qui trouve sa justification dans la nécessaire distinction qu'il cherche à établir avec le terme de *coréférence*. Maria-Elisabeth Conte l'avait mis en circulation pour décrire un cas particulier d'enchaînement anaphorique caractérisé par l'usage de ce que des linguistes anglo-saxons ont appelé les *pronoms de paresse* (*lazy pronouns*). Soit l'énoncé : *Je vais poser ma valise dans l'entrée. Toi, tu peux la laisser sur le palier.* Le pronom *la*, qui désigne une valise, ne saurait coréférencer avec *ma valise*, en raison de l'hétérogénéité référentielle manifeste des deux expressions. On a affaire ici à un fait de *cosignifiance*. Le fonctionnement du pronom « de paresse » *la* consiste, en faisant l'économie de l'emploi du mot, à exploiter la signification du lexème *valise*, introduit préalablement dans l'énoncé, pour référer à un objet différent de celui qui est désigné par le syntagme *ma valise*. *Cosignifiance* pointe ainsi très légitimement une insuffisance descriptive et explicative de la notion de coréférence, et souligne le risque d'imprécision dans l'usage du terme de *coréférence* pour l'identification de ce type d'anaphore.

Le recours à la néologie peut toutefois poser plus de problèmes qu'il n'est censé en régler, notamment dans le cas des néologismes d'emprunt, formés à partir d'une base lexicale appartenant à une langue différente. On se contentera de rappeler le cas bien connu d'*évidentialité*, formé sur l'anglais *evidence*, « preuve », utilisé en sémantique pour identifier les faits de marquage linguistique de sources du savoir, notamment les marques morphologiques et lexicales que l'énonciateur exploite pour signaler dans son discours comment il a appris ce

¹ Terme intégré à la métalangue grammaticale par Jack Feuillet.

² Ex. *Caroline habite [chez ses parents, à Paris, près de la chaussée d'Antin, dans un grand appartement].*

Franck NEVEU

Professeur de Linguistique française à Sorbonne Université, Faculté des Lettres

qu'il rapporte³. Ce terme, à l'usage, révèle en français sa forte opacité, et le risque permanent de confusion notionnelle avec les faits de saillance et d'accessibilité référentielle. Le terme de *médiatif* partage cette valeur avec *évidentialité*, mais il n'a pu s'imposer en raison d'un usage en morphosyntaxe des langues flexionnelles qui le rend indisponible⁴. Dans cet emploi en sémantique *médiatif* n'est d'ailleurs guère moins opaque.

Au reste, il est légitime de penser que le recours à la néologie est effectivement une parade à la plurivocité des unités terminologiques issues de la langue commune. Mais l'opérativité d'un terme néologique reste subordonnée à un certain nombre de paramètres : (i) la définition *effective* d'un nouveau périmètre notionnel requérant une unité terminologique dans un champ de connaissances disciplinaires clairement circonscrit, (ii) la motivation morphologique minimale du terme sélectionné afin d'assurer sa lisibilité et la pérennité de son usage (les termes restent des mots, dont l'usage et l'interprétabilité varient avec le temps et selon les contextes), (iii) la bonne granularité notionnelle du terme, limitant le « bruit » et donc aussi les interférences sémantiques et les effets de plurivocité.

Ces quelques exemples permettent de prendre la mesure de la fonction de régulation notionnelle et de délimitation domaniale de la terminologie.

Qu'est-ce qu'un terme complexe ? Expliquez l'intérêt et les problèmes posés par leur usage en linguistique.

Un des aspects les plus délicats de la question ici traitée réside dans la distinction entre terme simple et complexe. Il va de soi que l'opposition simple/complexe ne saurait être déterminée par la seule morphologie. Du point de vue formel, les termes simples ne peuvent être que des bases (ex. *nom, verbe, phrase*, etc.). Mais un rapide examen des principales entrées d'un glossaire de linguistique permet de constater que ces unités sont très rares. Si l'on veut adopter sur la distinction simple/complexe un point de vue opératoire, il faut qu'il soit à la fois d'ordre morphologique et sémantique.

De même que le concept est divisible en traits conceptuels, le terme est constitué d'éléments de nomination, eux-mêmes composés d'un ou plusieurs sous-éléments de nomination (ex. dans *terme d'adresse* = deux éléments de nomination, dans *épilinguistique* = 2 éléments, *métalinguistique* = 2 éléments, *complément circonstanciel* = 2 éléments). Dans la plupart des cas, la dénomination est limitée à un sous-ensemble des traits conceptuels.

La complexité terminographique repose en fait sur le caractère actif et opératoire des traits de nomination. Ces traits ne sont donc pas toujours activés, et le contexte joue à cet égard un rôle important.

Ce type d'unité complexe conduit à établir une distinction entre complexité terminographique et polylexicalité. Un terme complexe n'est pas nécessairement polylexical.

Les termes complexes polylexicaux, dans la terminologie linguistique française, présentent une structure relativement uniforme : tête nominale + expansion déterminative de type NAdj ou N₁ de/à N₂, plus rarement de N₁ + N₂ (ex. *lexique grammaire*, avec ou sans soudure) : *analyse componentielle, analyse du discours, construction à détachement, construction détachée, contenu propositionnel, description définie, désignateur rigide, discours rapporté, grammaire textuelle, industries de la langue, informatique linguistique, maxime conversationnelle, psychomécanique du langage, terme d'adresse*, etc.

³ « Un marqueur évidentiel est une expression langagière qui apparaît dans l'énoncé et qui indique si l'information transmise dans cet énoncé a été empruntée par le locuteur à autrui ou si elle a été créée par le locuteur lui-même, moyennant une inférence ou une perception ». (P. Dendale & L. Tasmowski-De Ryck, « Les sources du savoir et leurs marques linguistiques », *Langue française*, n° 102, 1994)

⁴ Le médiatif est un cas servant à l'expression du moyen au sens large et couvrant l'essentiel des valeurs de l'instrumental.

Franck NEVEU

Professeur de Linguistique française à Sorbonne Université, Faculté des Lettres

On sait que les termes complexes polylexicaux sont susceptibles d'une réduction par siglaison, aboutissant parfois à un acronyme (*terme d'adresse* > *TA*, *intelligence artificielle* > *IA*, *Traitement Automatique du Langage* > *TAL*).

De telles réductions sont bien sûr l'indice d'un changement potentiel de statut, d'une volonté de *naturalisation*, d'*unification*, de *conceptualisation* du terme complexe, la siglaison acronymique (ex. *TAL*) visant à gommer l'identité prédicative du terme pour le hisser à la hauteur (à la dignité ?) du nom simple.

Les termes complexes polylexicaux présentent deux éléments de nomination principaux, regroupant respectivement dans certains cas plusieurs traits. On y observe le fonctionnement standard des épithètes :

- épithète de complémentation, de sens relationnel, où l'adjectif s'interprète comme la réduction nominale d'un syntagme prépositionnel (*de* + *N*) : ex. *contenu propositionnel*, *grammaire textuelle* ;
- épithète de qualification se prêtant à la paraphrase *N₁ qui est Adj* : ex. *construction détachée*, *description définie*
- plus rarement des épithètes de dénomination (ou descriptions dénominatives): ex. *rasoir d'Ockham*.

La polylexicalité apparaît également dans les formations par composition dans lesquelles un morphème grammatical, généralement prépositionnel, est employé comme préfixe : ex. *sous-détermination*, *sur-détermination*, *sui-référence* (*autoréférence*), avec ou sans soudure.

Un autre aspect des termes complexes polylexicaux, bien connu, mais peu étudié du point de vue de l'évolution de la discipline linguistique, réside dans l'usage, répandu en grammaire, de termes utilisant les formes langagières de la langue objet pour libeller l'étiquette (ex. *formes en -rais*, *formes en -ant*, *que-phrases*, etc.).

Ce mode de dénomination terminologique vise une adéquation maximale interne à l'objet de description *in situ*.

Il s'agit donc moins ici de s'affranchir d'une terminologie traditionnelle lacunaire ou vaporeuse que de mettre l'accent sur une approche résolument non conceptuelle de la dénomination, c'est-à-dire non explicitement théorisée. En démultipliant les traits de nomination, l'unité polylexicale complexifie nécessairement, dans son libellé, la dénomination, tout en l'inscrivant dans une approche de l'observatoire de langue résolument empiriste. Elle ne saurait donc être tenue pour une simple attestation, formellement complexe, d'une réalité linguistique également complexe.

Elle suppose aussi l'affichage d'une épistémologie, c'est-à-dire d'une pensée de la langue et de sa description, affichage qui doit être pris en considération dans l'activité traductionnelle, comme dans l'activité descriptive. On peut mesurer à quel point l'usage du terme complexe contrevient au principe de parcimonie terminologique.

Expliquez en quoi un terme linguistique est à la fois un outil descriptif et un outil explicatif à portée théorique.

L'approche prospective et programmatique de la terminologie linguistique s'arc-boute sur la nécessaire visibilité lexicale des sciences en phase de développement, qui ont encore à définir les frontières territoriales de leur domaine, principalement d'un point de vue institutionnel et sociétal, en raison des problèmes liés à la connexité interdisciplinaire, notamment dans les sciences humaines, qui ont en partage nombre de concepts (*langage*, *communication*, *discours*, *expression*, *cognition*, *représentation*, *identité*, *contexte*, *connaissance*, *temps*, etc.) pour lesquels elles préconisent une écologie spécifique. La terminologie de la science linguistique est à cet égard illustrative de cette fonction indicative, qui consiste à marquer des orientations méthodologiques et théoriques par le vocabulaire, fonction qui revient à reconnaître le rôle décisif de la terminologie dans le

Franck NEVEU

Professeur de Linguistique française à Sorbonne Université, Faculté des Lettres

processus de constitution du discours scientifique où elle s'inscrit, mais qui revient aussi à affirmer l'instrumentalisation de la terminologie.

Dans cette perspective, les termes servent à délimiter les frontières du territoire scientifique, et à baliser le périmètre des parcelles disciplinaires qui le constituent. Ils dessinent une sorte de chemin lexical et conceptuel. L'histoire et le degré d'évolution, de constitution, d'institutionnalisation du domaine jouent sans doute ici un rôle essentiel : plus la science est jeune et plus elle développe une objectivité déclarative; plus elle affirme sa valeur différentielle pour se démarquer des autres domaines et se territorialiser et plus elle manifeste sa nature nomologique. C'est de cette conception que résultent les principes déontologiques, dont l'observance varie grandement d'un linguiste à l'autre.

Le vocabulaire de la science linguistique peut-il être tenu pour un simple technolecte ?

La conception normative de la terminologie linguistique repose dans une large mesure sur la notion de « sous-langage », développant l'idée d'un statut particulier du dispositif terminologique comme langage de description et comme vocabulaire de référence. Pierre Swiggers (1999), définissant la spécificité de ce « technolecte », a rappelé la conception harrissienne de la terminologie, décrite par le biais d'une approche arborescente et hiérarchisée des langages, selon laquelle la terminologie peut être associée à une nomenclature disposant d'un volant limité de possibles combinatoires. Dans cette perspective, elle constitue un sous-langage, c'est-à-dire un langage sub-ordonné, articulé à un langage englobant super-ordonné, qui obéit aux conventions générales de la langue ordinaire :

La terminologie linguistique est un langage à propos des langues et à propos de leur description, et ce langage s'inscrit dans le lexique et la grammaire des langues naturelles, tout en ayant des caractéristiques spécifiques. Plus précisément, la terminologie linguistique correspond à un sous-langage, au sens défini par Zellig Harris : il s'agit d'un langage qui obéit à un ensemble de conventions distributionnelles générales valables pour la langue (ordinaire) qui l'englobe (langue superordonnée). La spécificité des conventions distributionnelles d'un sous-langage qui s'inscrit dans la langue naturelle A correspond, globalement, à celle du sous-langage analogue (portant sur le même domaine spécifique) inscrit dans les langues naturelles B, C, etc. En d'autres termes, un sous-langage se définit comme un binôme comprenant un lexique (ou un ensemble de morphèmes lexicaux) – ensemble de *termes* – et un ensemble de règles de formation lexicale et de construction syntaxique (règles de combinaison de morphèmes et de chaînes de morphèmes). Les opérations qu'on peut (et qu'on ne peut pas) effectuer (1) sur les éléments du lexique et (2) sur des chaînes d'éléments du lexique, en combinaison avec des éléments de la syntaxe du langage, définissent l'extension (au sens formel) du sous-langage en question. Le résultat discursif de ces opérations (qui permettent des actes de définition et de description) est un ensemble de phrases clos, relevant d'un ensemble d'opérations de la langue superordonnée. (Swiggers, 1999 : 31)

Comme le préconise Gilbert Lazard (1999), la terminologie consiste ainsi à pourvoir d'étiquettes dénominatives des notions clairement conçues :

Les questions de terminologie sont-elles importantes ? Non, s'il s'agit seulement de pourvoir d'étiquettes des notions clairement conçues. Si des chercheurs qui utilisent les mêmes notions leur donnent des noms différents, le dialogue peut devenir difficile et il prête aux malentendus. Cependant, si chacun prend soin de préciser clairement quel sens il donne aux mots qu'il emploie, l'obstacle peut être surmonté, moyennant un peu d'effort de la part de chacun, et les spécialistes peuvent s'entendre même s'ils ressentent quelque irritation. Le flottement terminologique n'est qu'une incommodité. (Lazard, 1999 : 111-112)

Il s'agit bien selon ces deux approches d'équiper un domaine de connaissances d'un vocabulaire spécifique, et, autant que possible, d'un vocabulaire qui ne présente pas la variabilité contextuelle et l'instabilité des unités lexicales du langage super-ordonné.

Franck NEVEU

Professeur de Linguistique française à Sorbonne Université, Faculté des Lettres

Le vocabulaire de la science linguistique est donc encore largement pensé comme un « technolecte », caractérisé par un usage spécifique du lexique pouvant être décrit comme un « style » dont les traits fonctionnels, apparents aux plans morphologique et combinatoire, sont justifiés par la nécessaire spécialisation d'un discours sur la langue. Il s'agit là d'une conception étroitement normative du vocabulaire linguistique puisqu'elle dissocie les termes des conceptualisations qui sont à l'origine des notions, et puisqu'elle induit une forme de cloisonnement entre cette pratique discursive qu'est la métalangue et le système fondamental de la langue particulière où elle est observée.

On retrouve l'opposition convenue entre terme et mot. Le terme est réputé produit par l'attribution *conventionnelle* d'une étiquette dénomminative à une notion. Les définitions terminologiques, qui sont censées faire l'objet d'un consensus des « experts », sont donc tenues pour *nécessairement* conventionnelles. L'accès au signifié du terme est ainsi garanti par la connaissance du domaine où il s'inscrit.

Les travaux sur les « langues de spécialité » (entre autres, Lerat, 1995) ont pourtant permis de réviser cette approche, en montrant que la spécialisation des discours et des textes est d'abord une affaire de contenus liés à la représentation des connaissances chez les locuteurs, et donc à leur langue, à leur histoire, à leur culture. Dans cette perspective, la terminologie linguistique ne serait pas un corps de notions réductible à un stock de termes destinés à leur désignation, mais plutôt un ensemble d'*expressions* servant à dénommer, dans une langue particulière et donc dans un environnement culturel déterminé, des constructions conceptuelles relevant d'un domaine de connaissances bien circonscrit, celui de l'étude des langues et du langage.

L'essor considérable du champ de l'histoire des idées linguistiques, au cours des trente dernières années a d'ailleurs mis en lumière la profonde diversité, trop longtemps ignorée, des discours sur la langue et des traditions grammaticales. Cette diversité permet notamment de comprendre pourquoi, même à l'intérieur d'une langue donnée, les multiples propositions d'uniformisation de la terminologie linguistique⁵, quelle que soit leur pertinence, restent sans suites.

À partir du constat d'un désordre terminologique qu'elles voudraient réduire à des incuries lexicales voire à des facéties idiolectales, elles ne font finalement que suggérer l'idée naïve de la possible soumission de ce « technolecte » aux ordres du bon sens méthodologique. Une « langue spécialisée » dans l'étude des langues et du langage ne saurait donc être bornée à une terminologie *stricto sensu*, c'est-à-dire à une nomenclature. Elle emploie des dénominations spécialisées (les métatermes) dans des énoncés qui mobilisent les ressources ordinaires d'une langue donnée (Lerat, 1995).

⁵ Voir par exemple la mise au point de Lazard (1999).